

américaine"....."Comme ces provinces ont une population de trois millions et demi, un commerce étranger excédant 25 millions sterling, et une marine commerciale qui ne le cède en importance qu'à celle de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, il est au pouvoir du gouvernement impérial, en autorisant leur confédération, de constituer une dépendance de l'empire, avantageuse en temps de paix, puissante en temps de guerre, et dont la création écarterait pour toujours la crainte de voir ces colonies augmenter la puissance d'une autre nation."

On sait que ces premières négociations ne furent pas couronnées de succès, et que ce n'est qu'à la suite de la conférence de Québec, en 1864, et de la sanction parlementaire de projet de confédération en 1865, que l'adhésion du gouvernement impérial fut de nouveau sollicitée par les délégués, MM. Cartier, Macdonald, Brown et Galt.

Dans un discours prononcé à Londres au banquet donné en leur honneur le 26 avril 1865, sir George Cartier, un des délégués, prononçait les paroles suivantes. Je demande pardon à cette Chambre, de la longueur de la citation, mais elle éclaire vivement la situation actuelle.

En conséquence, nous cherchons un système qui nous permette de faire de plus grands progrès encore, nous voulons nouer de plus intimes relations avec les Provinces maritimes, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard. Nous leur avons dit avec franchise que nous possédions en Canada les éléments nécessaires, l'établissement d'une forte nation, la population, le sol, mais qu'il nous manquait cet autre élément qui fait la grandeur de l'Angleterre, l'élément maritime. Nous avons dit à nos amis qu'ils étaient trop resserrés dans leur territoire, tandis que nous avions besoin de ports de mer et qu'en nous unissant, nous pourrions devenir puissants et prospères, avec la protection de la mère patrie. Notre gouvernement a envoyé une députation en Angleterre pour démontrer au gouvernement impérial l'absolue nécessité de réaliser ce projet de confédération. Nous en désirons l'adoption non seulement pour accroître notre prospérité et notre force, mais encore pour être mieux en état de participer à la défense de l'empire britannique.

Nous concevons très bien qu'en cas d'invasion, nous ne pouvons résister à l'ennemi sans le secours des armées de l'Angleterre, mais avec l'union de toutes les provinces nous promettons de prendre part à la défense de notre pays dans toute la mesure de nos forces.

Quand nous parlons d'une confédération des colonies de l'Amérique du Nord, nous n'entendons pas dire un système pouvant affaiblir les liens qui rattachent ces colonies à la mère patrie, mais un système propre à développer au profit de tous le commerce de l'Amérique britannique. Notre projet de confédération n'a rien qui fasse craindre les éventualités dont nous avons été témoins aux Etats-Unis. Il n'y aura aucun danger de conflit entre les droits des Etats et les privilèges du gouvernement fédéral. Nous avons l'intention de déclarer au gouvernement impérial que nous sommes prêts à faire notre devoir même seuls

M. RIVET.

pour la défense de notre pays, mais nous lui représenterons en même temps que si la confédération se réalisait, nous serions dans une meilleure situation pour aider la Grande-Bretagne dans le cas, j'espère qu'il n'arrivera jamais, d'une guerre entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Je saisis cette occasion de faire remarquer qu'en nous engageant à fournir notre part, pour la défense, nous nous chargerons d'une dépense considérable, mais j'ajoute que vous ne devez pas craindre le résultat qu'on nous prédit, une augmentation de droits sur les marchandises anglaises importées au Canada. Comme ces prédictions peuvent produire des impressions fâcheuses, je déclare ici qu'elles sont sans fondement. On a dit dans les deux chambres du Parlement, dans certains journaux de ce pays, que puisque le Canada était séparé, il vaudrait mieux pour la sûreté de l'Angleterre le laisser libre de se rendre indépendant ou de s'annexer aux Etats-Unis. Nous savons en Canada que nous ne pouvons pas être cause d'une guerre; la guerre ne pourra jamais venir que de la volonté des autorités impériales. Nous savons aussi que notre pays est vulnérable, mais nous souffririons cependant, s'il fallait qu'il serve de champ de bataille pour venger l'honneur de l'Angleterre.

Nous ne désirons nullement devenir indépendants et encore moins être annexés aux Etats-Unis. Nous repoussons cette idée avec horreur.

Est-ce assez clair, assez explicite? C'est l'affirmation expresse et absolue de l'obligation du Canada d'organiser sa propre défense et de faire bénéficier la mère patrie de cette organisation.

Les mêmes affirmations se retrouvent dans la bouche de sir John Macdonald, de George Brown et de tous les pères de la Confédération qui ont parlé de cette question.

Il n'y a pas lieu de s'en étonner. . .

Pour donner à leur œuvre des assises durables, les hommes d'Etat canadiens de 1867 comprenaient la nécessité de mettre à sa base les principes communs à toutes les nations. Pour lui donner le droit de vivre, ils voulaient conférer à leur pays l'obligation de se défendre, en défendant le drapeau qui abritait sa croissance. Le même dessein anime la politique de l'organisation de la milice en 1868.

Ainsi qu'on l'a dit déjà, sir George Cartier, lors de la confédération avait pris le portefeuille de la milice. C'est lui qui en cette qualité devait se charger de faire adopter le projet élaboré, qui est encore aujourd'hui la base fondamentale de notre organisation militaire.

J'ai déjà cité quelques-unes de ses remarques à ce sujet. On me permettra d'ajouter les suivantes:

Je ne crains point, en proposant cette mesure, d'échec comme le bill de la milice de 1862 en fit subir à mes collègues et à moi-même. Je la crois nécessaire pour compléter la grande œuvre de la confédération. J'ai déjà fait observer, en d'autres circonstances, que trois éléments indispensables constituent une nation: la population, le territoire et la marine.